

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE **169**

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°4 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXPOSITION DE SCULPTURES DE GUY FERRER ET ACCEPTATION DE LA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE SCULPTURES

La ville de Carcassonne renouvelle le principe d'exposition sur l'espace Chénier. Ainsi, l'artiste Guy FERRER met à disposition gratuitement des œuvres qui seront exposées dans le jardin de Chénier.

Les six œuvres proposées par l'artiste sont les suivantes :

PELERIN
PHARAONNE AMETHYSTE
TUMACO

COMPLICITE
LAMA
LE MAITRE DES COUPES

La ville de Carcassonne en assurera la surveillance et la responsabilité pendant tout le temps de l'exposition. Un protocole de prêt entre la Ville et Guy FERRER a pour but de fixer les modalités de mise à disposition des œuvres d'art.

Par conséquent, considérant que cette manifestation est de nature à consolider le rayonnement culturel de la Ville et que sa mise en œuvre s'inscrit dans une programmation d'animations destinées à un très large public, j'ai décidé d'accepter la mise à disposition des sculptures citées supra et de signer le protocole de prêt correspondant qui fixe les modalités de celle-ci.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le **3** JUL. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210707-decision21169-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

Affichage : 07/07/2021

